

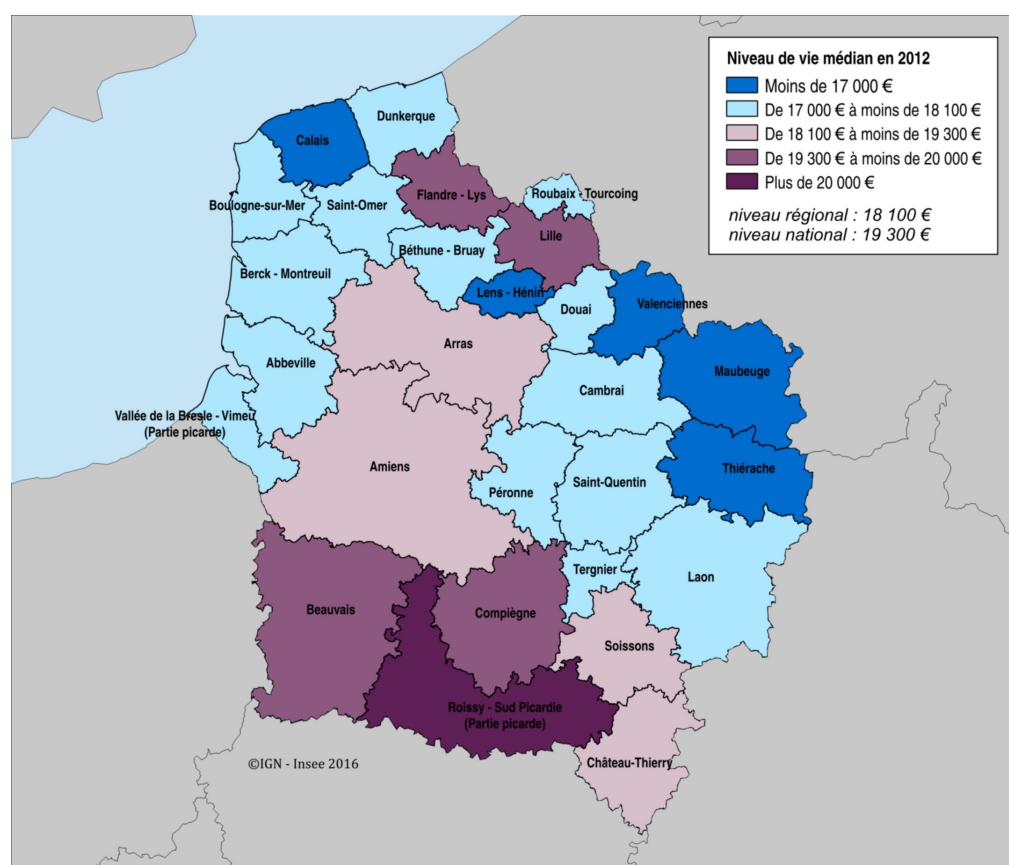
La richesse des territoires

La richesse des territoires peut s'appréhender par le biais de deux composantes : la richesse des ménages qui y résident, c'est-à-dire leur niveau de vie, et la richesse perçue par les communes et les EPCI qui composent le territoire. La richesse des ménages trouve son origine principale dans les salaires et traitements qu'ils perçoivent en rémunération de leur travail. Ces salaires et traitements représentent en moyenne les deux tiers du niveau de vie des ménages. Celui-ci est en effet complété par d'autres types de revenus comme les pensions et retraites, les prestations et minima sociaux ou les revenus financiers comme les revenus du patrimoine. La richesse perçue par les communes et les EPCI provient principalement des taxes perçues sur les ménages et les établissements implantés sur le territoire. Elle est complétée par d'autres ressources comme la dotation globale de fonctionnement de l'État ou d'autres types de transferts en provenance des collectivités territoriales ou de l'Union européenne (UE).

Le niveau de vie médian des habitants de la région Hauts-de-France s'élève à 18 100 euros, alors qu'il est de 19 800 euros pour l'ensemble des habitants de France métropolitaine. Il s'agit du niveau le plus faible de toutes les régions. D'une zone d'emploi à l'autre, les disparités sont très importantes (figure 1). Dans les zones d'emploi de Lille, de Flandre-Lys et dans celles du sud de l'Oise, le niveau de vie médian est supérieur à 19 300 euros, proche du niveau national. À l'inverse, dans les territoires de Lens - Hénin, de la Thiérache, ou encore de Valenciennes, Maubeuge et Calais, le niveau de vie est beaucoup plus faible, inférieur à 17 000 euros.

1 Des niveaux de vie médian élevés dans les zones d'emploi de Lille, Flandre-Lys et dans le sud de l'Oise

Niveau de vie médian dans les zones d'emploi en 2012



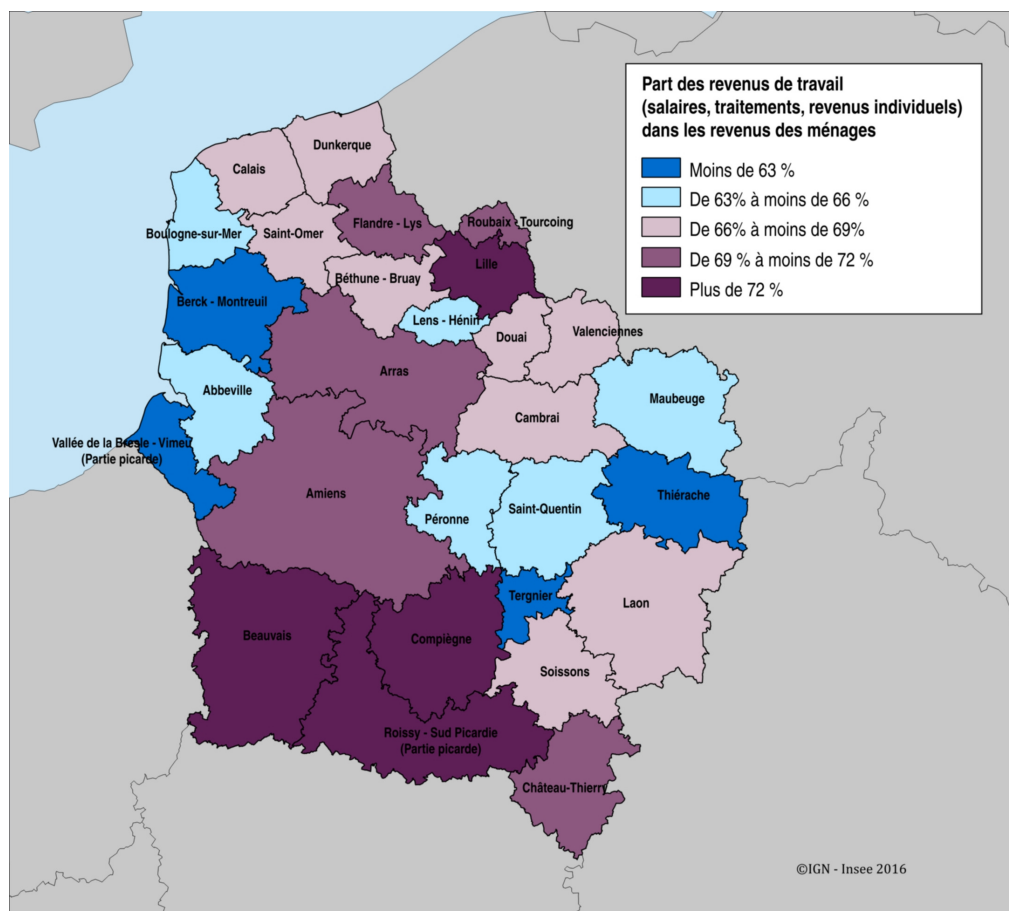
Source : Insee, Filosofi 2012.

Une part des revenus du travail importante pour les zones d'emploi les plus aisées

Ces différences entre les territoires s'expliquent principalement par l'origine des revenus : les territoires où les niveaux de vie sont les plus élevés sont généralement ceux où la part des revenus du travail est la plus importante (figure 2). C'est le cas sur les zones d'emploi de Lille et de Flandre-Lys ainsi que dans le sud de l'Oise : les ressources monétaires issues du salariat y composent à plus de 70 % le niveau de vie des ménages (jusqu'à 76 % pour les zones de Lille et de Roissy - Sud Picardie). Il existe toutefois des exceptions : c'est notamment le cas de la zone d'emploi de Roubaix - Tourcoing, caractérisée à la fois par un niveau de vie des ménages plutôt faible et par une proportion de revenus du travail élevée. Cette situation s'explique par un contexte socio-économique bien moins favorable que sur les territoires précédents. En effet, sur ces territoires les revenus issus de la redistribution (prestations et minima sociaux, allocations chômage) sont plus importants qu'ailleurs au détriment principalement des revenus financiers comme les revenus du patrimoine.

2 Une part des revenus du travail importante à Lille et dans l'Oise

Part des revenus du travail dans le niveau de vie des ménages



Source : Insee, Filosofi 2012.

Ainsi, dans la région comme au niveau national, les revenus issus du salariat constituent les deux tiers du revenu disponible des ménages. À ce titre, l'accueil des navetteurs peut s'avérer bénéfique pour un territoire, en attirant des actifs relativement bien rémunérés. En effet, en moyenne, les salaires des actifs « mobiles » (qui résident sur une zone tout en travaillant sur une autre zone) sont plus élevés que ceux des stables (qui résident et travaillent sur la même zone) : 14 euros en moyenne par heure contre 12 euros. À l'inverse, d'autres territoires peuvent être défavorisés au jeu des navettes domicile-travail, en voyant s'échapper leurs actifs les mieux rémunérés. Enfin, lorsque les territoires sont relativement autonomes, les flux de masses salariales impactent peu le niveau de vie des résidents. Le niveau de vie y est alors étroitement lié aux conditions d'emploi sur le territoire.

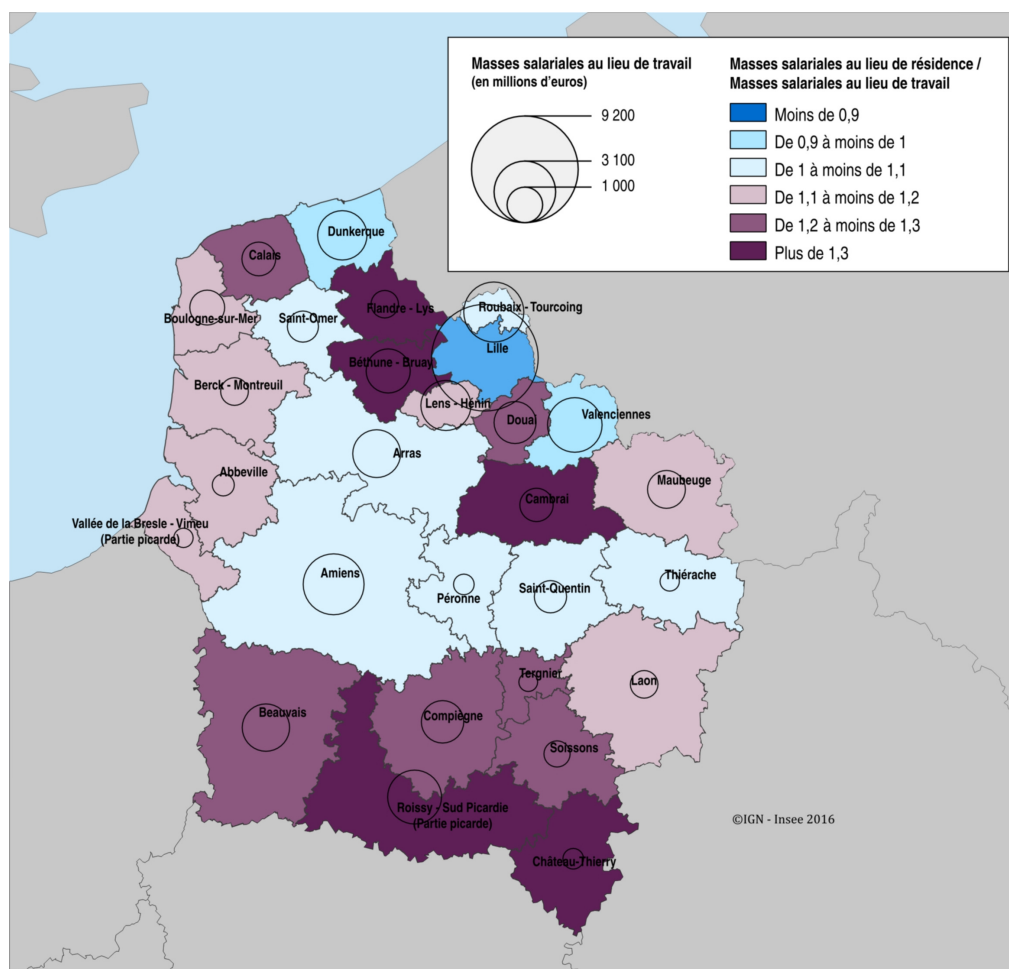
En 2012, près de 2,1 millions de personnes travaillent dans les Hauts-de-France, générant une masse salariale de 42 milliards d'euros (**définitions**) dont 22 % sur la seule zone d'emploi de Lille. Parallèlement, les habitants des Hauts-de-France disposent d'une masse salariale de 45 milliards d'euros, grâce aux 2,3 millions d'actifs qui résident dans la région. L'écart de 3 milliards d'euros entre la masse salariale créée et la masse salariale détenue par la région est liée aux navetteurs : en 2012, 154 000 actifs quittent les Hauts-de-France pour se rendre sur leur lieu de travail et 40 000 font le chemin inverse. Les 31 000 résidents français travaillant à l'étranger (principalement en Belgique) ne sont pas pris en compte ici. L'Île-de-France est la principale région d'échange, avec un solde largement positif reposant sur les nombreux actifs y travaillant et résidant dans le sud de la Picardie. La Normandie et la région Grand-Est constituent les deux autres principaux territoires d'échange de masses salariales.

Lille, Valenciennes et Dunkerque : des zones productrices de richesse

Au sein de la région, trois zones d'emploi génèrent plus de masses salariales qu'elles n'en détiennent : celle de Lille, et, dans une moindre mesure, celles de Valenciennes et de Dunkerque (**figure 3**). La plupart des autres territoires apparaissent plutôt résidentiels, générant moins de masses salariales qu'ils n'en possèdent. C'est notamment le cas des zones de Flandre-Lys, Roissy - Sud Picardie et Château-Thierry. D'autres zones d'emploi comme Amiens et Arras se trouvent dans une situation globalement équilibrée.

3 Les zones d'emploi de Lille, Valenciennes et Dunkerque génèrent davantage de masses salariales qu'elles n'en détiennent

Masses salariales au lieu de travail et au lieu de résidence



Note de lecture : la zone d'emploi de Beauvais génère une masse salariale de 1,8 milliards d'euros (masse salariale au lieu de travail). Les masses salariales détenues par les résidents sont 1,3 fois supérieures aux masses salariales créées, traduisant le caractère plutôt résidentiel du territoire.

Source : Insee, DADS 2012.

Des flux de salaires principalement orientés vers et depuis la métropole lilloise et la région parisienne

Dans la région Hauts-de-France, les flux de salaires sont principalement orientés vers et depuis deux territoires métropolitains : la zone d'emploi de Lille et la région parisienne (figure 4).

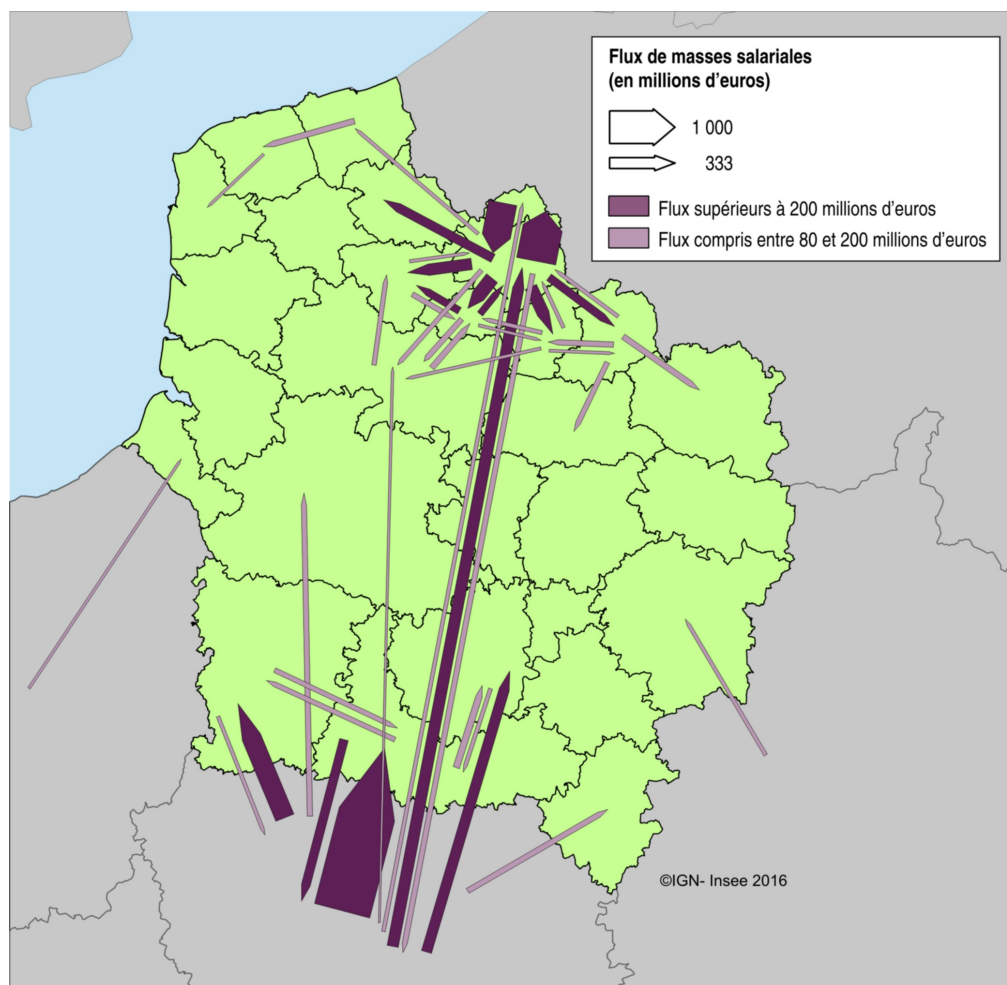
Les échanges entre la zone d'emploi de Lille et les territoires voisins sont nombreux : près de quatre milliards d'euros sortent de la zone d'emploi de Lille et plus de 2 milliards d'euros y entrent, par le biais des navetteurs. La zone d'emploi de Roubaix - Tourcoing est fortement connectée à celle de Lille : 80 % des masses salariales sortantes de la zone de Roubaix - Tourcoing sont captées par Lille. Inversement, la zone de Roubaix - Tourcoing capte 30 % des masses salariales sortantes de la zone d'emploi de Lille. De la même façon, les zones d'emploi de Lens - Hénin, Douai et Béthune - Bruay profitent des masses salariales générées sur la zone de Lille, captant chacune plus de 10 % des salaires sortants de ce territoire.

L'Île-de-France crée 161 milliards d'euros de masses salariales, soit 30 % du montant national. Les Hauts-de-France sont la région la plus fortement connectée à l'Île-de-France. Ainsi, plus de 4 milliards d'euros sont captés par la région par le biais des navetteurs qui travaillent en Île-de-France. Ces masses salariales issues de la capitale sont premièrement perçues par la zone d'emploi de Roissy - Sud Picardie, qui en capte près de la moitié, soit 1,7 milliard d'euros. La région parisienne constitue d'ailleurs le principal territoire d'échange de cette zone d'emploi : 80 % des salaires captés proviennent des actifs travaillant en Île-de-France. La zone d'emploi de Beauvais capte 600 millions d'euros provenant de l'Île-de-France, soit 64 % de l'ensemble des salaires captés à l'extérieur par les actifs résidant sur cette zone d'emploi. Outre les territoires limitrophes à la région parisienne, la zone d'emploi de Lille capte 345 millions d'euros par le biais des actifs travaillant en région parisienne.

Les autres flux de masses salariales au sein de la région sont moins élevés que ceux observés à proximité de Lille et la région parisienne. En particulier, les flux entre les zones d'emploi des deux anciennes régions sont peu importants, y compris pour les zones d'emploi limitrophes. Par exemple, sur la zone d'emploi d'Amiens, les actifs qui travaillent ailleurs le font essentiellement dans les zones d'emploi de Paris, Beauvais ou Péronne. Pour la zone d'emploi d'Arras, les échanges s'opèrent davantage avec les zones d'emploi de Lens - Hénin, Béthune - Bruay, Lille et Douai. Ces faibles échanges entre les deux anciennes régions peuvent s'expliquer par leur fonctionnement relativement « symétrique ». La sphère présentielle est très présente à Arras et Amiens, notamment l'emploi public du fait du statut de préfecture départementale de ces deux territoires. Les navetteurs se déplacent donc vers des territoires qui proposent d'autres types d'emploi, à proximité de leur lieu de résidence ([Pour en savoir plus](#)).

4 Lille et Paris au cœur des flux les plus importants

Flux de masses salariales entre les zones d'emploi des Hauts-de-France (flux supérieurs à 80 millions d'euros)



Note de lecture : la zone de Béthune - Bruay capte 350 millions d'euros de la zone d'emploi de Lille via les navetteurs qui résident à Béthune - Bruay et travaillent dans la zone de Lille. Inversement, la zone d'emploi de Lille capte 100 millions d'euros de la zone d'emploi de Béthune - Bruay.
Source : Insee, DADS 2012.

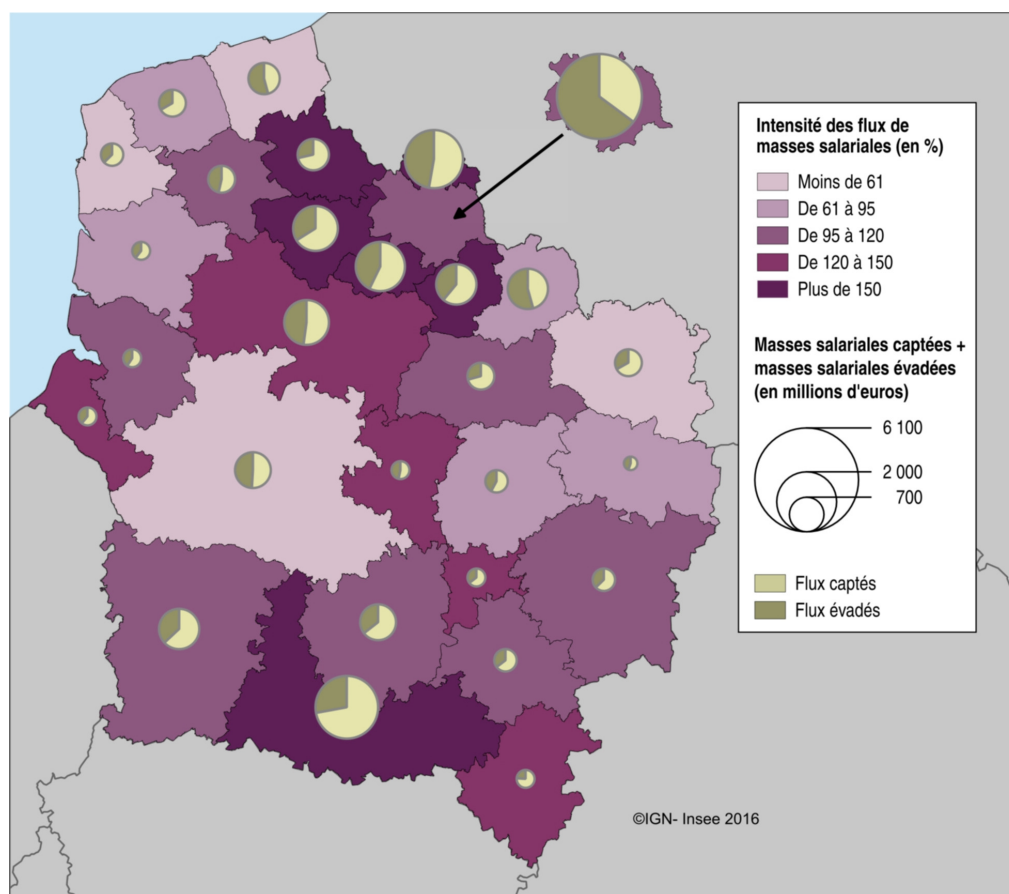
Au sein des zones d'emploi des Hauts-de-France, 28 milliards d'euros sont stables ([définitions](#)) : cela correspond aux salaires des actifs qui travaillent dans la même zone d'emploi que leur zone de résidence. Parallèlement, les flux entre zones sont importants : près de 14 milliards d'euros entrent dans les différentes zones d'emploi de la région et 17 en sortent par le biais des navetteurs. L'intensité des flux mesure l'importance de cette circulation de masses salariales par rapport aux masses salariales stables. Elle est particulièrement importante dans la région, en moyenne 1,5 fois plus élevée qu'au niveau national, et traduit une plus grande ouverture des zones d'emploi. Cette ampleur des mouvements de masses salariales trouve notamment son origine dans la configuration du système productif régional ; en effet, les pôles d'emploi sont relativement proches les uns des autres, notamment autour de Lille. Néanmoins, ce degré d'ouverture est localement plus ou moins prononcé ([figure 5](#)). Ainsi, dans les zones d'emploi d'Amiens ou Dunkerque, les masses salariales circulantes sont deux fois moins élevées que les masses salariales stables. À l'opposé, elles sont deux fois plus élevées dans les territoires résidentiels de Flandre-Lys et Roissy - Sud Picardie.

Du fait de la forte polarisation de Lille et Paris, les zones d'emploi limitrophes apparaissent comme les territoires les plus ouverts de la région. Il s'agit des zones d'emploi de Roissy-Sud Picardie, Flandre-Lys, Roubaix - Tourcoing et de la partie ouest de l'ancien bassin minier. Les masses salariales qui circulent sur ces territoires sont très nettement supérieures aux masses salariales stables. Les flux sont essentiellement des flux de captation : les masses salariales provenant des actifs qui travaillent à l'extérieur y sont même supérieures ou équivalentes à celles des actifs stables. Toutefois, les actifs qui travaillent sur ces territoires mais résident ailleurs sont nombreux, notamment à Roubaix - Tourcoing ou Lens - Hénin.

D'autres territoires apparaissent également relativement ouverts : les zones d'emploi d'Arras, Péronne, Tergnier, Château-Thierry ou Vallée de la Bresle. Dans les zones d'emploi d'Arras et de Péronne, les flux sont équilibrés puisque les masses salariales sortantes et entrantes sont équivalentes. Ailleurs, les territoires captent davantage de masses salariales qu'ils n'en perdent via les navetteurs.

5 Des flux intenses dans les territoires autour de Lille et Paris

Intensité des flux de masses salariales en Hauts-de-France



Note de lecture : dans la zone d'emploi de Roissy - Sud Picardie, les flux sont particulièrement intenses. Les masses salariales circulant sur le territoire sont deux fois plus élevées que les masses salariales stables. Les masses salariales circulant sur le territoire représentent 3 milliards d'euros ; les ¾ de ces flux sont des flux captés.

Source : Insee, DADS 2012.

À l'opposé, les zones d'emploi d'Amiens, Dunkerque, Maubeuge et Boulogne-sur-Mer sont plus « autonomes » : l'intensité des flux est moins importante que dans les autres territoires de la région. Les flux y sont tout de même relativement importants, avec de 45 euros à 60 euros de masses salariales qui circulent sur ces territoires pour 100 euros de masses salariales stables. L'autonomie des territoires de Dunkerque et Boulogne-sur-Mer est liée en partie à leur situation géographique : frontière maritime, frontière avec la Belgique pour Dunkerque. À Amiens, la grande superficie de la zone d'emploi limite de fait les échanges avec l'extérieur. De plus, l'emploi est fortement concentré au centre de la zone dans la ville d'Amiens. Parmi ces territoires plus autonomes, Boulogne-sur-Mer et Maubeuge captent davantage de masses salariales qu'ils n'en perdent. À Amiens et Dunkerque, la situation est relativement équilibrée.

Les trois quarts des taxes perçues proviennent des ménages

Les territoires perçoivent la plus grande partie de leurs ressources des taxes prélevées sur les ménages qui y résident. En Hauts-de-France, 75 % des taxes perçues proviennent des taxes ménages. Il s'agit essentiellement des taxes d'habitation et des taxes foncières. En 2012, en Hauts-de-France, les territoires perçoivent ainsi en moyenne 476 euros par habitant grâce aux taxes ménages. Ce montant s'élève à 549 euros au niveau national. Cet écart s'explique en partie par une plus grande pauvreté dans la région et une part de ménages imposables moins importante qu'ailleurs. Cette importance des taxes ménages concerne l'ensemble des zones d'emploi de la région (figure 6).

Les taxes provenant des entreprises constituent l'autre versant de la richesse fiscale des communes. En moyenne en 2012, dans les territoires des Hauts-de-France, les taxes entreprises sont de 179 euros par habitant, contre 159 euros par habitant au niveau national. Cet écart provient en partie du tissu industriel plus important de la région, associé à la présence de grands établissements. La zone d'emploi de Dunkerque est particulièrement atypique : les taxes issues des entreprises sont particulièrement élevées et reposent en particulier sur la présence de grands établissements industriels comme ArcelorMittal ou encore ceux liés à l'activité portuaire du territoire. Outre la zone d'emploi de Dunkerque, la part des taxes provenant des entreprises est assez importante sur d'autres zones généralement orientées vers l'industrie comme celles de Péronne (industries agroalimentaires avec par exemple Bonduelle), Valenciennes (fabrication de matériel de transport), Saint-Omer (fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques avec en particulier Arc International) ou encore Flandre-Lys (industries agroalimentaires avec notamment Roquette Frères).

6 Les taxes ménages représentent 75 % des taxes perçues par les territoires des Hauts-de-France

Parts des taxes perçues par les territoires selon leur origine dans les zones d'emploi des Hauts-de-France

Zone d'emploi	Part des taxes entreprises (en %)	Part des taxes ménages (en %)
Dunkerque	37,4	62,6
Péronne	32,2	67,8
Flandre - Lys	30,4	69,6
Valenciennes	29,6	70,4
Calais	28,9	71,1
Saint-Omer	28,2	71,8
Lille	27,5	72,5
Cambrai	26,5	73,5
Compiègne	26,3	73,7
Thiérache	25,5	74,5
Arras	24,8	75,2
Château-Thierry	24,4	75,6
Roubaix - Tourcoing	24,1	75,9
Douai	24,1	75,9
Maubeuge	23,7	76,3
Tergnier	23,5	76,5
Beauvais	22,6	77,4
Bresle - Partie Picardie	22,5	77,5
Saint-Quentin	22,3	77,7
Soissons	21,7	78,3
Amiens	21,5	78,5
Roissy - Partie Picarde	21,4	78,6
Béthune - Bruay	21,4	78,6
Laon	21,1	78,9
Lens - Hénin	20,4	79,6
Boulogne-sur-mer	19,3	80,7
Abbeville	17,6	82,4
Berck - Montreuil	14,2	85,8
Hauts-de-France	25,0	75,0
France métropolitaine	24,6	75,4

Sources : DGFIP, recensement des éléments d'imposition année fiscale 2012 ; Insee, recensement de la population 2012.

Néanmoins, ces taxes sur les ménages et sur les entreprises perçues par les communes ou intercommunalités sont difficilement comparables d'un territoire à l'autre. Elles dépendent de multiples éléments comme les taux de taxations pratiqués par les communes et EPCI. Le **potentiel fiscal** permet de s'affranchir de ces différences en faisant abstraction des écarts de taux pratiqués par chaque commune et EPCI (encadré 1). Il s'élève à 744 euros par habitant en Hauts-de-France. Il est en retrait par rapport au niveau national (917 euros par habitant), ce qui s'explique notamment par une moindre proportion de foyers fiscaux imposables : 51 % contre 56 % en France métropolitaine. Toutefois, il varie très fortement d'un territoire à l'autre : de 555 euros par habitant dans la zone d'emploi de Cambrai à 1 625 euros par habitant dans la zone d'emploi de Dunkerque (figure 7). Néanmoins, le territoire de Dunkerque se distingue très nettement : les 27 autres zones d'emploi ont un potentiel fiscal beaucoup plus faible, compris entre 555 euros et 868 euros.

Encadré 1 : Définition des potentiels fiscal et financier

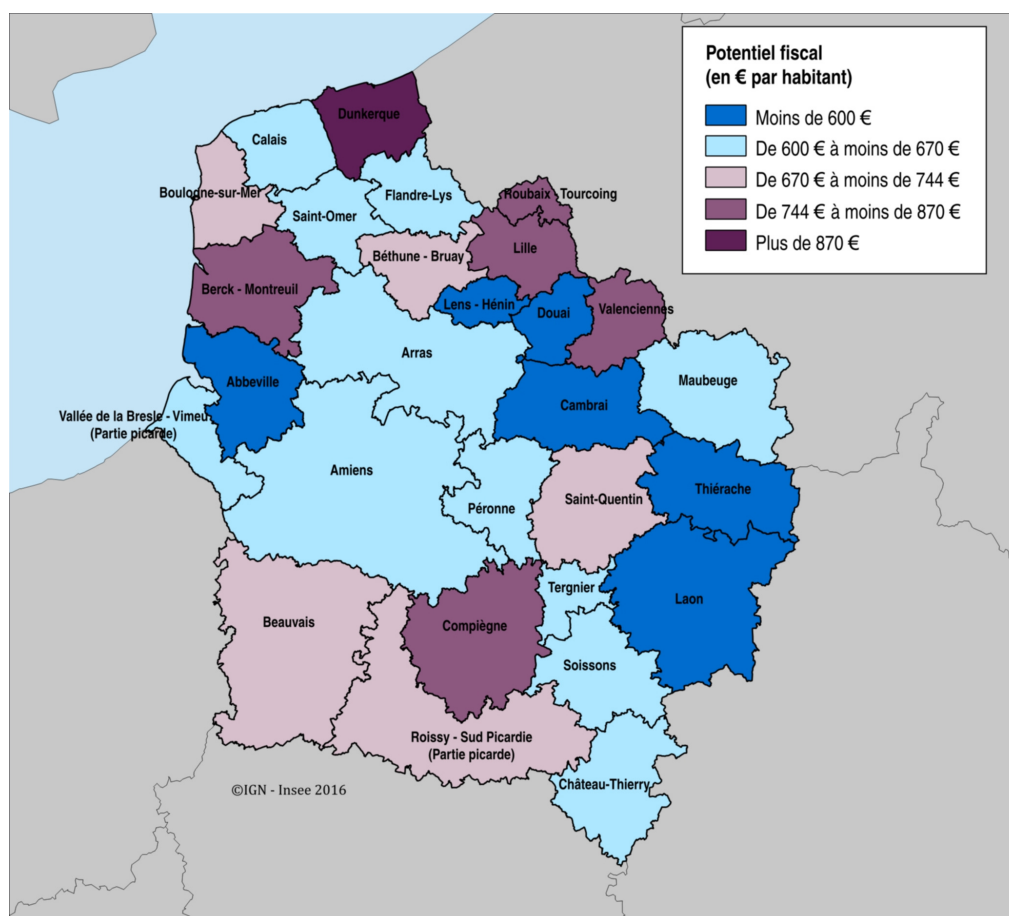
Le **potentiel fiscal** d'un territoire prend en compte la somme que produiraient les taxes directes locales si on appliquait aux bases d'imposition de ces taxes le taux moyen national relatif à chacune de ces taxes ; puis on ajoute au résultat obtenu certaines compensations attribuées au secteur communal.

Le potentiel fiscal permet de comparer des territoires entre eux en faisant abstraction des taux pratiqués par chacun d'eux. Il permet de mesurer en partie l'inégalité de moyens entre des territoires, mais non les différences de mobilisation de ces moyens. Il ne permet pas non plus de mesurer la richesse des habitants d'un territoire. Un potentiel fiscal plus important dans une zone que dans une autre indique donc une richesse potentielle mobilisable plus forte pour alimenter un budget et pour financer des services ou des projets. C'est le signe d'une autonomie financière plus grande, par comparaison à un territoire plus « pauvre » qui dépendra davantage des dotations de l'État et des emprunts. C'est également le signe de la présence plus importante d'activités économiques ou d'une zone de résidence plus aisée.

Le **potentiel financier**, plus large que la notion de potentiel fiscal, prend également en compte la dotation forfaitaire de l'État, qui constitue la part principale de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

7 Un potentiel fiscal très élevé à Dunkerque

Potentiel fiscal par habitant dans les zones d'emploi des Hauts-de-France



Sources : DGCL, année fiscale 2012 ; DGFIP, recensement des éléments d'imposition année fiscale 2012 ; Insee, recensement de la population 2012.

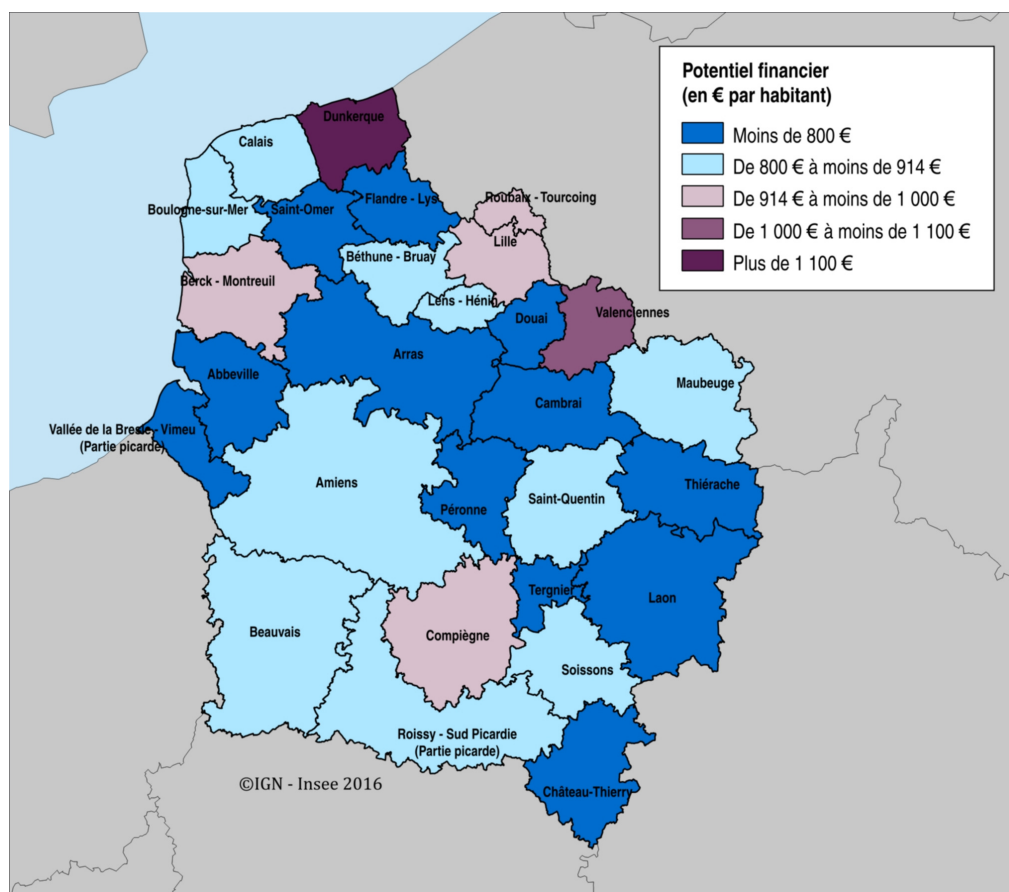
Parallèlement aux taxes effectives perçues par les communes, chaque collectivité (communes/EPCI, départements, régions) bénéficie, depuis l'année 2004, d'une Dotation globale de fonctionnement (DGF) homogène comportant deux volets : une part forfaitaire et une part péréquation. La part forfaitaire intègre de nombreux critères, notamment la taille des communes ou leur superficie. La péréquation communale est constituée de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU), de la Dotation de solidarité rurale (DSR) et de la Dotation nationale de péréquation (DNP).

En Hauts-de-France, le montant moyen de la DGF est de 171 euros par habitant, équivalent au niveau national. Les territoires les plus en difficulté perçoivent davantage de dotations. Ainsi la DGF est particulièrement élevée sur quatre zones d'emploi : Lens - Hénin, Valenciennes, Douai et Roubaix - Tourcoing. Elle est en revanche nettement plus faible à Péronne, Château-Thierry, Compiègne, Saint-Omer et Arras.

Le potentiel financier des territoires correspond à la somme du potentiel fiscal et de la dotation forfaitaire de l'État. Du fait du potentiel fiscal très important à Dunkerque, le potentiel financier du territoire est également très important (figure 8).

8 Un potentiel financier très élevé à Dunkerque

Potentiel financier dans les zones d'emploi des Hauts-de-France



Sources : DGCL, année fiscale 2012 ; DGFIP, recensement des éléments d'imposition année fiscale 2012 ; Insee, recensement de la population 2012.